Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 95 (1998)
Heft: 6

Rubrik: Inspectorat

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Inspectorat

Canton de Vaud

Lutte contre la varroase 1998

Suite aux recommandations faites par les spécialistes de la section apicole du Liebefeld, le Service vétérinaire cantonal préconise les solutions suivantes :

Proposition A

Traitement à l'acide formique au moyen des diffuseurs les plus connus (1 semaine au mois d'août et 2 semaines en septembre).

Traitement d'appoint à l'acide oxalique sirupeux, en période sans couvain, soit au mois de novembre ou décembre (application identique au Périzin).

Prix de revient de cette combinaison : Fr. 2.50 par colonie (amortissement du diffuseur compris).

Proposition B

Traitement au Thymovar, en plaçant la première plaquette sous le couvre-cadres, sur les rayons de couvain dès la mi-août et la deuxième un mois plus tard.

Traitement d'appoint à l'acide oxalique sirupeux (idem ci-dessus).

Prix de revient de cette combinaison : Fr. 4.80 par colonie.

Avis

Les apiculteurs seront convoqués par leurs inspecteurs des ruchers qui distribueront les produits choisis fin juin-début juillet.

Pas de commande préalable à faire !

Par la même occasion, suite à l'initiative de la FVA, les diffuseurs Apidea seront mis à disposition des apiculteurs au prix de Fr. 6.–/pièce.

Rappel

1. La découpe du couvain de mâles réduit considérablement l'infestation de vos colonies (voir *Revue suisse d'Apiculture* de mars 1998).
2. Le contrôle de la chute naturelle des parasites permet de se faire une idée du taux d'infestation des colonies.

Selon la quantité de varroas tombés, un allégement des traitements reste possible.

Salutations à toutes et à tous. ***P. A. Bonzon***

Communes sous séquestre

Bex, L'Isle, Montricher, Sainte-Croix, Belmont-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Denens, Villars-sous-Yens, Yens, Lussy, Trélex, Bassins, Vuiteboeuf, Mézières.

1 rucher sous séquestre à Romanel-sur-Morges.

1 rucher sous séquestre à Morges.

La situation évoluant sans cesse, prière de se renseigner auprès de votre inspecteur des ruchers où à l'ICR.

Stations de fécondation Vaud

Communiqué de l'Association des stations vaudoises de fécondation de reines

Notre station de Vermeilley est prête pour recevoir nos fidèles amis et éleveurs romands.

Equipée de colonies saines, soigneusement sélectionnées par nos moniteurs SAR, la lignée OLP fournira pour la dernière fois tous les mâles nécessaires. Les ruches présentes seront sous traitement permanent contre la varroase. Par conséquent nous vous demandons de **vaporiser vos abeilles d'une solution d'acide lactique** en peuplant vos ruchettes.

Autres recommandations

1. Les ruchettes seront **soigneusement préparées** (nourriture en suffisance, reines écloses et abeilles correctement filtrées). L'absence de mâles dans les ruchettes et sur leurs grilles d'aération sera contrôlée sporadiquement.
2. Le séjour des ruchettes en station est **limité à 15 jours** maximum. L'expérience a démontré que toute prolongation est préjudiciable pour la station et les reines souvent mal fécondées.
3. L'accès à la station n'est autorisé qu'avec un permis de circuler délivré par le chef de station : F. Bovy, (022) 366 11 37.
   Date des **montées officielles** : les 6 et 20 juin, les 4 et 18 juillet, le 1er, éventuellement le 8 août, sur demande des intéressés.

Heures d'accès à la station limitées entre 18 h et 19 h 30. En dehors de ces horaires, toute intrusion sur les lieux ne sera possible qu'avec l'autorisation du chef de station.

En vous souhaitant plein succès dans vos élevages, nous vous signalons que la mi-été aura lieu le 18 juillet.

Cordiales salutations à toutes et à tous.

Votre comité

A VENDRE

ruches neuves pastorales, toit plat ou chalet, 10 ou 12 cadres DB, rapport qualité-prix sans concurrence, par ex. Fr. 142.– pour DB past. 10 cadres + tout le matériel apicole : prix courant sur demande.

Nouveau en Suisse : le sirop de nourrissement **API-NOURRISSEMENT (composition proche de celle du miel, 76 % matière sèche)** convient particulièrement pour nourrissement et stimulation. Peut être utilisé tôt et très tard dans la saison, ne nécessite pas d'évaporation, pas de perte de poids, pas de pillage. Prix très intéressant.

Jean-Pierre Amaron, matériel apicole, miels.
Nouveau local « En Corjon », 1026 Echandens, attention nouveau tél. (079) 321 04 25